

## REGLEMENT CHALLENGE AMBASSADEURS MANPOWERGROUP

### **Article 1 – Société organisatrice**

La société MANPOWERGROUP France, société par actions simplifiée au capital de 100 000,00 €, dont le siège social est au 176 Avenue Charles de Gaulle 92200, Neuilly-sur-Seine, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 488 006 982 (ci-après désignée la « Société Organisatrice ») organise un concours intitulé « Challenge Ambassadeurs ManpowerGroup » (ci-après désigné le « Concours »).

### **Article 2 – Durée**

Le Concours est ouvert du 18 novembre 2024 au 29 novembre 2024.

### **Article 3 – Modalités de participation**

Le Concours est un concours interne ouvert aux collaborateurs de ManpowerGroup identifiés dans le cadre du Programme Ambassadeurs et maintenus dans ledit Programme pendant toute la durée du Concours (ci-après désignés les « **Participants** »).

Le Concours est gratuit. Aucune action d'inscription n'est requise de la part des Participants pour la participation au Concours.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, modifier, annuler, écourter, prolonger ou renouveler le Concours. En toute hypothèse, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée à ce titre.

### **Article 4 – Principe du Concours**

Les Participants qui coopteront de nouveaux ambassadeurs se verront attribuer un point par salarié coopté, le(s) gagnant(s) étant sélectionnés en fonction du nombre de points cumulés sur la durée du Concours.

En cas d'égalité de points, les lots seront attribués par tirage au sort effectué par un collaborateur de la Société Organisatrice n'ayant pas pris part au Concours.

### **Article 5 – Dotation**

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- Lot 1 : 1<sup>ère</sup> place : carte cadeau d'une valeur de 150 euros
- Lot 2 : 2<sup>ème</sup> place : carte cadeau d'une valeur de 100 euros
- Lot 3 : 3<sup>ème</sup> place : carte cadeau d'une valeur de 50 euros

Les gagnants seront informés de leur gain par courrier électronique à leur adresse professionnelle qui précisera les conditions de remise du lot.

Ces conditions de remise devront être impérativement respectées par chaque gagnant sous peine de perte du lot correspondant, sans possibilité pour ce dernier d'obtenir une dérogation et/ou une quelconque indemnisation pour la perte de son lot. Les lots remis ne pourront en aucun cas être échangés contre des espèces ou d'autres lots. Toutefois, en cas de force majeure ou d'impossibilité de remettre le lot pour des raisons non imputables à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit de remplacer les dotations annoncées par des dotations de valeur équivalente.

Le transfert de propriété et des risques sur les lots est effectué à la date d'envoi ou, le cas échéant, de remise en main propres du lot au gagnant par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité concernant :

- Le fonctionnement des lots pour lesquels seules les garanties constructeur seront applicables ;
- L'usage qui pourrait être fait par un gagnant du lot ;
- Et/ou tout dommage qui pourrait être causé au gagnant du fait de l'utilisation de son lot.

### **Article 6 – Acceptation du Règlement**

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation.

Le Règlement est disponible et téléchargeable sur Planet.

### **Article 7 – Données à caractère personnel**

Les données personnelles des Participants ne seront traitées que pour la stricte organisation du Challenge Ambassadeurs ManpowerGroup. Les données concernées (données d'identification, de contact ainsi que des partages publics sur certains réseaux sociaux) sont strictement nécessaires à la participation au Challenge Ambassadeurs ManpowerGroup. Nous conservons vos données uniquement durant la période du Challenge Ambassadeurs ManpowerGroup. Vos données ne peuvent en aucun cas être transmises à des tiers (à l'exception de nos éventuels sous-traitants). Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation, d'opposition, de retrait de votre consentement à tout moment et du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Vous pouvez exercer ces droits par voie postale à l'adresse ManpowerGroup - Data Protection Officer - 6 place des Degrés TSA 61117 92030 LA DEFENSE Cedex, ou par courrier électronique à l'adresse [protectiondesdonnees@manpowergroup.fr](mailto:protectiondesdonnees@manpowergroup.fr). Un justificatif d'identité pourra vous être demandé.

### **Article 8 – Propriété intellectuelle**

Les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs utilisés et/ou en lien avec le Concours (en ce compris les contenus accessibles sur la plateforme Amplify) sont et restent la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

### **Article 9 – Loi applicable - litiges**

Le présent Règlement est soumis au droit français. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement ou toute question qui viendrait à se poser, devra être transmise à la Société Organisatrice dans un délai maximum de 15 jours à compter de l'annonce des résultats du Concours à l'adresse suivante : [manpowergrouplive@manpower.fr](mailto:manpowergrouplive@manpower.fr). Elle sera tranchée, selon la nature de la question, par la Société Organisatrice dans le respect des règles légales applicables.